

Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 avril 2014 à 20 heures

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 2

Procurations : 1

Date de convocation : 23/04/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, adjoints,
MMES Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER
MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER,
Dominique RICHARD, Lionel VANELLO, Pascal WIEDEMANN
Absentes excusées : MME Delphine WININGER-WOEHL, adjointe (procuration à M.
Daniel DIETMANN), Mme Estelle BUCHMANN ORTSCHITT

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Présentation pour approbation du Budget 2014
4. Vote des taux des impôts locaux
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

2. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne la secrétaire, Mme Nathalie GARDELLA.

Adopté à l'unanimité.

Affaires courantes

VILLAGE:

- Nettoyage des tabourets siphon et du réseau d'assainissement
- Préparation de l'opération peinture des passages piétons (passage de 7 à 13 passages piétons)
- Réparation de l'accodrain du chemin du cimetière
- Dépannage de l'éclairage public de la rue de l'Eglise
- Réparation du mécanisme des cloches à l'église
- Suivi du chantier Mairie. Tests d'étanchéité. Visite de l'architecte.

ADMINISTRATION:

- Madame Estelle BUCHMANN a été élue Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire (S.I.S.) Altenach-Manspach
- Monsieur Daniel DIETMANN a été réélu Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) et Vice-Président Environnement de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (C.C.P.A.)
- Dépôt d'un permis de construire par M. GILARDONI Raphaël (10, rue du Moulin)

AEP/ASSAINISSEMENT:

- Monsieur Jean-Louis STANTINA a été réélu Vice-Président du Syndicat d'Adduction en Eau Potable (S.I.A.E.P.) Altenach-Manspach
- Désablage du désableur de la Station d'épuration
- Assistance dans les branchements d'une nouvelle maison et de la Mairie.
- Dépannage eau dans la rue du Viaduc (Richard Liliane)
- Suivi du chantier réseaux Mairie

FORÊT-SALLE DES FÊTES:

- Les plantations sylvicoles 2014 ont été réalisées.
- Les ventes des coupes de grumes sont estimées à 5100 €
- La vente des fonds de coupes a été organisée en mairie le 23 avril 2014
- Contacts préliminaires pour la location de la salle pour la rencontre des Sociétaires de la Banque Populaire le 15 mai.

3. Présentation pour approbation du budget 2014

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

DELIB 14/2014

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION : 7/2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2013, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	+ 350 637,20 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 293 656,13 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 56 981,07 €	
Résultat N-1 reporté :	- 106 667,47 €	
Résultat brut cumulé	- 49 686,40 €	affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Restes à réaliser (dépenses) :	- 736 670,00 €	
Restes à réaliser (recettes) :	+ 533 335,00 €	
Résultat d'investissement Après restes à réaliser :	- 253 021,40 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+229 906,43 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 229 906,43 €	
Résultat reporté en fonctionnement	0	

Le projet de budget 2014 a été élaboré de sorte à ne pas impacter les taux de la fiscalité locale, mais en intégrant au mieux un certain nombre d'éléments dont la commune a connaissance et certitude à ce jour.

M. le Maire présente le projet de Budget primitif 2014 chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	140 600 €
012-Charges de personnel.....	35 720 €
014-Atténuation de produit FNGIR.....	22 550 €
023-Virement à la section d'investissement.....	99 409 €
065-Autres charges de gestion courante.....	94 370 €
066-Charges financières.....	43 170 €
067-Charges exceptionnelles.....	540 €
TOTAL:	436 359 €

RECETTES

70- Produit des services.....	75 910 €
73- Impôts et taxes.....	173 000 €
74- Dotations et participations.....	120 869 €
75- Autres produits de gestion courante.....	62 100 €
77- Produits exceptionnels.....	4 480 €
<u>TOTAL:</u>	<u>436 359 €</u>

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Restes à réaliser : 736 670,00 €

001-Solde d'exécution d'investissement reporté.....	49 686,40 €
16-Remboursement d'emprunts.....	163 620,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	235 940,00 €
<u>TOTAL:</u>	<u>449 246,40 €</u>

RECETTES

Restes à réaliser : 533 335,00 €

021-Virement de la section de fonctionnement.....	99 409,00 €
10-Dotations.....	243 406,43 €
13-Subventions d'investissement.....	5 200,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées.....	508 665,00 €
<u>TOTAL:</u>	<u>856 680,43 €</u>

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	436 359 €	436 359 €
Investissement (avec restes à réaliser)	1 185 916,40 €	1 390 015,43 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

M. le Maire présente le projet de **Budget annexe de l'assainissement 2014** chapitre par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	7 700 €
023-Virement à la section d'investissement.....	9 220,75 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	316,00 €
TOTAL:	<u>17 236,75 €</u>

RECETTES

002-Résultat exercice précédent reporté.....	8 687,75 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	49,00 €
070-Vente produits fabriqués, prestations de services.....	8 500,00 €
TOTAL:	<u>17 236,75 €</u>

INVESTISSEMENT

DEPENSES

001-Résultat exercice précédent reporté.....	13 345,25 €
040-Opérations d'ordre entre section.....	49,00 €
021-Immobilisations corporelles.....	9 487,75 €
TOTAL:	<u>22 882,00 €</u>

RECETTES

021-Virement de la section de fonctionnement.....	9 220,75 €
040-Opérations d'ordre entre section.....	316,00 €
010-Dotations.....	13 345,25 €
TOTAL:	<u>22 882,00 €</u>

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget annexe de l'assainissement pour l'année 2014 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	17 236,75 €	17 236,75 €
Investissement	22 882,00 €	22 882,00 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section d'exploitation que de la section d'investissement.

4. Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 15/2014

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2014 et des taux actuels d'imposition.

Noms	Bases prévisionnelles 2014	Taux actuels	Produits
Taxe d'Habitation	676 200	14.39	97 305
Taxe foncière bâti	404 400	9.00	36 396
Taxe foncière non bâti	19 600	47.93	9 394
CFE	20 500	19.52	4 002

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de maintenir ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de maintien des taux.

5. Divers

Délibération : 16/2014

Durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour certain bien ou certaine catégorie de biens par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal DECIDE que

- la durée d'amortissement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration est de 50 ans.

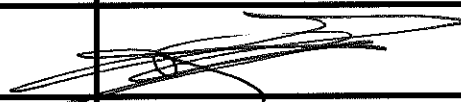

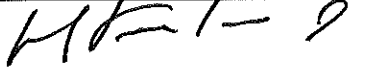





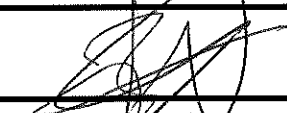



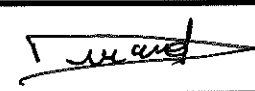


Table des délibérations

Délibération : 14/2014: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Délibération : 15/2014 : Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 16/2014 : Durées d'amortissement

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. MONNOT Jerry	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
Mme WININGER-WOEHL Delphine		X	X	M. DIETMANN Daniel 
Mme VERRIER Nathalie	X			
M. FLURY Jean-Marie	X			
M. LUPFER Thierry	X			
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle		X		
M. BIHR Serge	X			
M. VANELLO Lionel	X			
M. RICHARD Dominique	X			Richard.
M. WIEDEMANN Pascal	X			
Mme STOECKEL Stella	X			
Mme DURAND Nathalie	X			
M. GENTZBITTEL Sébastien	X			